



Informations de base	
<b>2006/2272(INI)</b> INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Situation de l'économie européenne: rapport préparatoire sur les orientations de la politique intégrée pour 2007, plus particulièrement sur les grandes orientations de la politique économique  <b>Subject</b> 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires		BULLMANN Udo (PSE)	25/09/2006
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2766	2006-11-28
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2787	2007-02-27
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Affaires économiques et financières		ALMUNIA Joaquín	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/11/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		<a href="#">Résumé</a>
29/11/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/01/2007	Vote en commission		<a href="#">Résumé</a>

26/01/2007	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0012/2007</a>	
14/02/2007	Débat en plénière		
15/02/2007	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0051/2007</a>	Résumé
15/02/2007	Résultat du vote au parlement		
15/02/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2272(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/6/41418

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE382.354</a>	05/12/2006	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE382.597</a>	10/01/2007	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0012/2007</a>	26/01/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0051/2007</a>	15/02/2007	<a href="#">Résumé</a>

## Situation de l'économie européenne: rapport préparatoire sur les orientations de la politique intégrée pour 2007, plus particulièrement sur les grandes orientations de la politique économique

2006/2272(INI) - 28/11/2006

Le Conseil a examiné la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme (PNR) des États membres pour la période 2005-2008. Il a approuvé le rapport élaboré par le Comité de politique économique, qui couvre quatre grands domaines de réforme: innovation, marchés du travail, énergie; et amélioration de la réglementation. Il a adopté les conclusions suivantes:

- Le bilan global des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de Lisbonne est encourageant mais les résultats varient d'un État membre à l'autre et il y a encore du travail. L'Europe devrait tirer profit des perspectives économiques actuelles relativement favorables pour aller de l'avant en s'appuyant sur les réformes déjà en cours et porter son attention sur les domaines où les progrès restent limités, tels que la promotion de la concurrence, l'amélioration des incitations dans les régimes de prestations sociales et l'allongement de la vie professionnelle, qui est important pour promouvoir la viabilité de la situation budgétaire.

- Le développement des politiques d'innovation est un élément essentiel dans tous les PNR. Davantage d'efforts devraient être déployés en vue de créer des marchés pleinement concurrentiels. Compte tenu de l'objectif fixé à l'échelle de l'UE, il conviendrait de promouvoir davantage les dépenses

de R&D privées. Une attention particulière devrait aussi être accordée au soutien de l'innovation dans le secteur des services et à la création d'un environnement propice à l'innovation pour les entreprises. En outre, les États membres devraient s'efforcer d'optimiser le rendement des investissements en matière d'innovation en améliorant la qualité de leurs mesures, en particulier l'efficacité des dépenses publiques de recherche.

- L'accroissement de l'emploi en Europe reste une priorité absolue mais un grand nombre d'États membres devront faire des efforts supplémentaires importants. Des mesures supplémentaires seront nécessaires pour améliorer les incitations dans le cadre de la fiscalité et des régimes de prestations sociales et accroître l'adaptabilité du marché du travail. Il importe également d'augmenter l'efficacité des mesures d'activation et des programmes de formation dans ce domaine. Les États membres ont déployé beaucoup d'efforts pour accroître la participation des travailleurs âgés, mais les progrès doivent se poursuivre pour que l'UE atteigne l'objectif d'un taux d'emploi de 50% pour les travailleurs âgés. Même si cet objectif était atteint, cela ne serait pas suffisant pour faire face au vieillissement des populations. Par conséquent, des mesures supplémentaires s'imposent en vue d'allonger la vie professionnelle et de freiner les départs anticipés du marché du travail ou d'endiguer les augmentations du coût des pensions. Il convient également de continuer de veiller à accroître l'emploi des femmes et des jeunes travailleurs.

- L'UE est loin d'avoir un marché intérieur du gaz et de l'électricité qui fonctionne et qui soit pleinement intégré. La mise en œuvre intégrale des directives approuvées constituerait un premier pas vers un marché de l'énergie efficace au sein de l'UE. Le fonctionnement des marchés de l'énergie serait encore amélioré par l'augmentation du degré d'interconnectivité, la mise en œuvre intégrale des dispositions concernant le découplage et l'accès des tiers, une transparence accrue sur les marchés et une plus grande coopération entre les régulateurs nationaux. Les États membres devraient continuer à examiner les incitations et les obstacles financiers à l'investissement dans les technologies et l'infrastructure promouvant l'efficacité énergétique. La conception du système d'échange de quotas d'émission, y compris une attribution plus rationnelle des permis et la participation d'autres pays émetteurs de gaz à effet de serre, est une question essentielle. Des améliorations devront y être apportées pour la période postérieure à 2012 lors du réexamen en 2007.

- L'amélioration de la réglementation progresse largement, notamment pour ce qui est de mesurer et de réduire la charge administrative inutile. Cet élan devrait se poursuivre. Les stratégies nationales pour la réforme de la réglementation devraient être développées. Les États membres devraient s'inspirer des pays précurseurs en entreprenant des actions concrètes afin de réduire les charges administratives inutiles en particulier pour les entreprises.

Le Conseil confirme que l'évaluation comparative des performances nationales, accompagnée d'une évaluation qualitative, peut aider les États membres à mettre en œuvre les réformes en facilitant l'échange des meilleures pratiques. Les travaux du Comité de politique économique en faveur de l'utilisation des indicateurs structurels, notamment dans le cadre de la surveillance sont utiles à cet égard; Eurostat et le Comité de politique économique sont invités à améliorer la base de données en 2007. Des indicateurs devraient être élaborés dans le domaine de l'intégration par exemple. Les indicateurs structurels devraient continuer à faire partie intégrante de la méthode d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

## Situation de l'économie européenne: rapport préparatoire sur les orientations de la politique intégrée pour 2007, plus particulièrement sur les grandes orientations de la politique économique

2006/2272(INI) - 15/02/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 500 voix pour, 53 contre et 51 abstentions le rapport d'Udo **BULLMANN** (PSE, DE) sur les grandes orientations de la politique économique de l'UE.

Le principal message contenu dans le rapport est que l'Europe devrait profiter du redressement actuel de la croissance économique pour procéder aux changements et aux investissements nécessaires afin d'accroître ses taux de croissance potentiels à long terme, de manière à créer plus d'emplois.

Le rapport contient des recommandations destinées aux États membres qui préconisent, entre autres :

- une coordination efficace des politiques économiques, incluant des dépenses publiques génératrices de croissance, la stimulation de l'investissement privé et la coopération public-privé, notamment pour les projets touchant aux sciences, à la recherche, aux transports, aux communications, à l'énergie et la durabilité sur le plan environnemental ;

- une coopération économique renforcée et mieux structurée au sein de l'UE et en particulier la zone euro ;

- l'endiguement des tendances actuelles au protectionnisme et anticoncurrentielles;

- la création d'un environnement favorable pour les PME au moyen d'un régime fiscal plus favorable, de la réduction de la réglementation et des charges administratives, d'un accès facilité au financement, de l'amélioration de leur situation en ce qui concerne les coûts supportés pour l'énergie, le transport, la communication et les services, de l'amélioration de l'accès aux technologies de l'information et des communications et d'un accroissement des investissements dans la recherche et l'innovation;

- l'amélioration de l'efficacité des régimes fiscaux et des cotisations sociales afin de favoriser la création d'emplois, en particulier en faveur de groupes sociaux spécifiques tels que les femmes, les chômeurs de longue durée et les travailleurs plus âgés, ainsi que la mise en place de régimes fiscaux concurrentiels encourageant la création de nouvelles entreprises, sans oublier les incitations fiscales visant à soutenir la R&D et l'utilisation de ressources renouvelables;

- des mesures servant tant la modernisation de l'économie, le développement de technologies nouvelles et le renforcement de la compétitivité que le respect de l'environnement et l'ouverture de nouveaux espaces pour l'emploi comme par exemple : i) incitations à élargir les activités de R&D privées ; ii) promotion de l'investissement public dans le cadre de la R&D, notamment partenariats public-privé ; iii) promotion de réseaux et de coopérations entre universités, instituts de recherche et entreprises ; iv) promotion de la formation et de la reconversion pour favoriser une politique de l'emploi active dans le domaine des technologies modernes; v) mise en œuvre des directives sur l'électricité et le gaz ; vi) diversification des sources et des voies de transit d'importation d'énergie ; vii) investissements pour la promotion des énergies renouvelables ; viii) renforcement de la transparence sur le marché de l'énergie, et distinction nette entre la production, la distribution et la vente de l'énergie ;

- des mesures visant à rendre le marché du travail plus ouvert, à trouver un équilibre entre sécurité de l'emploi et flexibilité (flexisécurité), ainsi qu'à améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, comme par exemple : i) garantie, pour tout jeune en fin d'études, d'une offre d'emploi, d'une formation ou d'autres mesures équivalentes dans un délai de six mois ; ii) établissement du droit à la reconversion professionnelle et à la formation tout au long de la vie ; iii) promotion de modèles flexibles lors du passage, sur une base volontaire, de l'activité professionnelle à la retraite ; iv) aide à la création d'activités indépendantes ; v) réduction plus forte de la charge fiscale générale et des cotisations sociales pour les revenus du travail de niveau inférieur et moyen ; vi) meilleure disponibilité et accessibilité financière de structures de garde d'enfants de qualité ; vii) intégration de la formation en création d'entreprise dans les filières d'apprentissage tout au long de la vie ; viii) mise en place d'une véritable politique d'immigration légale, inspirée de la proposition relative à un système européen de carte verte.

Le rapport souligne l'importance de l'éducation, et surtout de l'enseignement supérieur, pour le renforcement du potentiel futur de croissance, le relèvement du niveau de qualification et l'augmentation de la mobilité et de l'adaptabilité des citoyens européens. Il invite les États membres à intensifier leurs efforts visant à rendre les filières pédagogiques en Europe plus attrayantes, plus accessibles et plus concurrentielles.

Sur un plan institutionnel, le rapport préconise :

- un « tableau de classement » des États membres, du meilleur au plus mauvais, en fonction de leurs résultats en termes de mise en œuvre des réformes destinées à atteindre les objectifs d'emploi et de croissance de la Stratégie de Lisbonne ;

- des mesures visant à rendre la Stratégie de Lisbonne plus visible aux yeux de tous les acteurs des sociétés des États membres, assorties d'une consultation plus large ;

- un processus de réflexion commune entre les institutions communautaires via la mise en place, après le Conseil européen de printemps, d'un groupe de travail interinstitutionnel pour établir la prochaine série de lignes directrices intégrées pour les années à venir.

Le Parlement demande à nouveau, en prévision de la prochaine révision du cadre financier, une adaptation plus poussée du budget communautaire au regard des objectifs de Lisbonne afin de soutenir ainsi la mise en œuvre pleine et entière de la stratégie de Lisbonne dans son ensemble.

## **Situation de l'économie européenne: rapport préparatoire sur les orientations de la politique intégrée pour 2007, plus particulièrement sur les grandes orientations de la politique économique**

2006/2272(INI) - 27/02/2007

Le Conseil a approuvé un projet de recommandation concernant la mise à jour 2007 des grandes orientations des politiques économiques (GOPE) de l'UE pour la période 2005-2008. Le projet de GOPE actualisées comporte des recommandations par pays à mettre en œuvre au niveau national, qui ont été établies sur la base des rapports annuels des États membres, ainsi que des recommandations spécifiques pour la zone euro. Pour la première fois, il se présente sous la forme d'un texte unique concernant aussi bien les politiques économiques que les politiques de l'emploi.

Le texte a été approuvé par le Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » le 22 février dernier. Une fois approuvé par le Conseil européen, il sera adopté par le Conseil sans autre débat.